

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 24 octobre 2022

N° 2022 - 55

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Date de la convocation
le 12/10/2022

Date d'affichage
le 12/10/2022

Objet de la délibération 2022-55 :

Notification du marché de travaux du lot n°15 - Plomberie / Chauffage / Ventilation à réaliser dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **28 OCT. 2022**

et publication ou notification

du **28 OCT. 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le 24 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Absente : JAMMES Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame GIRAUD Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie et suite à la décision par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 de déclarer infructueux le lot n°15 - Plomberie / Chauffage / Ventilation à l'issue de la consultation des entreprises engagée entre le 20 juin et le 18 juillet 2022, une nouvelle consultation a été relancée pour l'attribution de ce lot.

Les conditions fixées par le règlement de consultation pour permettre aux entreprises de formuler leur offre prévoient notamment les critères de sélection suivants :

CRITERE	PONDERATION
Offre de Prix	60%
Offre technique	40%

AR Prefecture

043-214302333-20221024-2022_55-DE
Reçu le 28/10/2022

Cette consultation s'est déroulée du 13 septembre au 04 octobre 2022. Au total, 4 offres ont été déposées. Suite au rapport d'analyse des offres présenté en date du 15 octobre 2022, la maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de l'entreprise LASHERME pour un montant de 67 732,98 € HT (Estimation Moe : 65 800,00 € HT).

Le montant total des offres les mieux disantes correspondant à l'ensemble des lots déclarés fructueux s'élève à 790 988,18 € HT pour un montant estimé à 794 570,00 € HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre :

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de :

- de valider le contenu du rapport d'analyse des offres remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 12 octobre 2022 pour le lot n°15 - Plomberie / Chauffage / Ventilation en retenant l'offre de l'entreprise LASHERME classée mieux disante

- d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches pour la notification du marché de travaux de l'entreprise LASHERME pour un montant de 67 732,98€ HT

- d'autoriser M. le maire à engager les travaux pour un montant total de 790 988,18 € HT, soit 949 185,82 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- valide le contenu du rapport d'analyse des offres remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre le 12 octobre 2022 pour le lot n°15 - Plomberie / Chauffage / Ventilation en retenant l'offre de l'entreprise LASHERME classée mieux disante.

- autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches pour la notification du marché de travaux de l'entreprise LASHERME pour un montant de 67 732,98 € HT.

- autorise Monsieur le maire à engager les travaux pour un montant total de 790 988,18€ HT, soit 949 185,82 € TTC.

Pour :	10	
Abstention :	0	
Contre :	3	GUILHOT GIRAUD JACQUES

Fait et délibéré, le 25/10/2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme
Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20221024-2022_55-DE
Reçu le 28/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20221024-2022_55-DE
Reçu le 28/10/2022